



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Promanal AF Nouveau
Prod-Nr. 4005240158210
CPID 513960-33
Zul-Nr. W 6727

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Spray insecticide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Neogard AG
Industriestrasse 783
CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50
Télécopie +41 62 767 00 67
E-mail info@neogard.ch
Site web www.neogard.ch

Titulaire de l'autorisation

GNS Consult AG
Konstanzerstrasse 19
CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 3, H412

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Classification based on a similar product.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ne pas déverser dans les eaux.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Description

Produit à pulvériser prêt à l'emploi

Composants dangereux

| Numéros CAS | Numéros CE | Numéro index | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|-------------|------------|--------------|---------------------|---------------|--|-------------|
| 8042-47-5 | 232-455-8 | 910011-05-8 | Huile de paraffine | 1.2 pds % | Asp. Tox. 1; H304 | |

| Numéro d'enregistrement REACH | Nom de la substance |
|-------------------------------|---------------------|
| 01-2119487078-27 | Huile de paraffine |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Consulter le médecin.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Peut causer des vomissements.
Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

La formulation n'est pas inflammable ou n'entretient pas la combustion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Kieselguhr

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* Valeurs limites au poste de travail

| Numéros CAS | Numéros CE | Agent | valeur limite au poste de travail |
|-------------|------------|-------------------|--|
| 8042-47-5 | 232-455-8 | White mineral oil | 5 (1) [mg/m ³] (1) Inhalable fraction (CH) |

* DNEL salarié

| Numéros CAS | Agent | DNEL valeur | DNEL type | Remarque |
|-------------|--------------------|------------------------|---|----------|
| 8042-47-5 | Huile de paraffine | 220 mg/kg p.c. /jour | long terme dermique (systémique) | |
| 8042-47-5 | Huile de paraffine | 160 mg/cm ³ | long terme par inhalation (systémique) | |

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

blanc



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|---|--------------|--|
| Seuil olfactif: | non déterminé | | |
| Point de fusion/point de congélation | Température de congélation 0 °C | CIPAC | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | env. 100 °C | | |
| inflammabilité | non déterminé | | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé | | |
| Point éclair | 95 °C | EEC A.9. GLP | |
| Température d'auto-inflammabilité | > 410 °C | EEC A 15 | |
| Température de décomposition | non déterminé | | |
| pH | 7.01 (20°C) Concentration 1 % en poids | CIPAC MT 75 | |
| Viscosité | (dynamique) 1.04 mm ² /s (20°C) | OECD 114 | |
| solubilité(s) | Solubilité dans l'eau (20°C) | | Soluble dans l'eau sans aucune limite. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | |
| Densité et densité relative | 0.996 g/cm ³ (20°C) | OCDE 109 | |
| Densité de vapeur relative | non déterminé | | |
| caractéristiques des particules | non déterminé | | |

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|------------------------|--------|---------|--|
| Teneur en solvant | 0 % | | |
| Propriétés explosives | | | Le produit ne présente aucun risque d'explosion. |
| Propriétés comburantes | | | Le produit ne pas comburant. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------|
| Toxicité orale aiguë | DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat | OCDE 401 | |
| Toxicité dermique aiguë | DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat | OCDE 402 | |
| Toxicité inhalatrice aiguë | non déterminé | | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|---------|---|
| non irritant. | | Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire. |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|---------|------------------------------|
| non irritant. | | Dérivé du produit similaire. |

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Dose / Concentration | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|----------------------|---------|---|
| non sensibilisant. | | | Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire. |

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|------------------|
| Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité sur autres organismes aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité sur les microorganismes | non déterminé | | |

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Aucune influence détectable sur l'activité de la microflore du sol après 28 heures.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

| Code des déchets produit | Désignation des déchets |
|--------------------------|--|
| 070404 * | autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques |

Élimination appropriée / Produit

Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Remarque

Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|---|---------------------------|--|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | - | - | - |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | - | - | - |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

valeur de COV 0 %



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 29.04.2025
Date d'exécution 29.04.2025
Version 1.3 (fr,CH)
remplace la version de 28.02.2023 (1.2)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*** Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
DNEL: dose dérivée sans effet
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
LD50: Dose létale 50%
ErC50: Concentration efficace 50 % (concentration d'inhibition) du taux de croissance
VOC: Composés organiques volatils
WGK: classe risque aquatique
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CAS: Chemical Abstracts Service
EU: Union européenne
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EC: Communauté européenne
EWC: European Waste Catalogue
EN: Norme européenne
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente